

Rapport du Président

Commission permanente

lundi 19 février 2024

N° CP-2024-1-2-4

N° applicatif 8778

2^{ème} Commission

Commission Dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques

Direction

Direction de l'environnement et de la transition écologique

Service consulté

CAMPAGNE DE MIGRATION ANNUELLE DES BATRACIENS SUR LES ROUTES DEPARTEMENTALES

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission permanente de poursuivre en 2024 des actions entre la Collectivité européenne d'Alsace et les partenaires impliqués dans la mise en œuvre de la campagne annuelle de migration de batraciens sur les routes départementales. Il est proposé d'attribuer un montant global de subventions de 24 500 € en fonctionnement.

Depuis 1990 sur l'ensemble de l'Alsace, des actions de sensibilisation et de recensement des zones d'écrasement des batraciens sur les routes lors de leur migration font l'objet d'une action volontariste de la Collectivité européenne d'Alsace en lien avec des associations et des bénévoles.

En 2023, ce dispositif a permis la préservation d'environ 75 000 amphibiens sur près de 70 sites différents, grâce à la mobilisation de plus de 400 bénévoles.

A cet effet, la Collectivité européenne d'Alsace fait intervenir les Centres d'Entretien et d'Intervention (CEI) pour la pose et dépose des dispositifs de protection et de signalisation, qui permettent à cette migration printanière de se dérouler sans compromettre la sécurité routière.

Ce socle commun, se traduit ensuite de manière opérationnelle selon deux modalités ; par une intervention directe des bénévoles dans le Haut-Rhin, permise grâce au concours des agents de la Brigade Verte ; et dans le Bas-Rhin par une intervention des bénévoles sous l'initiative de la « Ligue pour la Protection des Oiseaux » et de l'association « Les Piverts ».

Dans le Bas-Rhin, ces deux structures interviennent dans le cadre d'autorisations temporaires délivrées par les CEI, sur les aspects relatifs à la sécurité.

Afin de permettre l'organisation de cette opération en début d'année 2024, le montant des subventions proposées se répartit comme suit :

- 20 000 € à la Ligue pour la Protection des Oiseaux,
- 4 500 € à l'association Les Piverts.

Concernant les bénévoles dans le Haut-Rhin qui interviennent directement en lien avec la Collectivité européenne d'Alsace, il est proposé pour cette année d'améliorer leur cadre d'intervention sur les aspects relatifs aux consignes d'hygiène, de sécurité et d'assurance. Il est donc proposé au vote de la Commission Permanente l'approbation de la charte des bénévoles de « l'opération Amphibiens ».

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 euros à la Ligue pour la Protection des Oiseaux et une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 500 euros à l'association Les Piverts, telles que mentionnées dans les tableaux joints en annexes au présent rapport,
- D'approuver le versement des subventions de fonctionnement, à la Ligue pour la Protection des Oiseaux et à l'association Les Piverts, sous forme de versement unique, sur production d'un décompte des dépenses,
- D'approuver la charte des bénévoles de « l'opération Amphibiens » qui présente le dispositif de « l'opération Amphibiens » et sécurise l'action des collaborateurs bénévoles, jointe en annexe au présent rapport.

Les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

<i>Programme</i>	<i>Opération</i>	<i>Enveloppe</i>	<i>Tranche</i>	<i>Natures analytiques</i>	<i>Montant</i>
<i>P225</i>	<i>O008</i>	<i>P225E04</i>	<i>T17</i>	<i>(3001) 65-65748-76</i>	<i>24 500 €</i>
<i>TOTAL</i>					<i>24 500 €</i>

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.